

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00551

**GENILAC - RUE NOTRE-DAME - ACQUISITION D'UN TÈNEMENT FONCIER
DANS LA PERSPECTIVE DE RÉALISER UNE STATION ÉNERGIES PROPRES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 54

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D20230055110

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

GENILAC - RUE NOTRE-DAME - ACQUISITION D'UN TENEMENT FONCIER DANS LA PERSPECTIVE DE REALISER UNE STATION ENERGIES PROPRES

Saint-Étienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du dérèglement climatique, de la pollution atmosphérique et d'érosion de la biodiversité.

Saint-Étienne Métropole a ainsi adopté, par délibération en Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019, un fonds en faveur de la qualité de l'air. Ce plan d'action permettait notamment de préparer et d'accompagner le territoire à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE), désormais obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

C'est dans le cadre de ce fonds qu'a été proposée la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour aider à l'émergence de stations d'avitaillement en énergies propres pour les véhicules lourds du territoire, par délibération du Bureau Métropolitain en date du 19 novembre 2020, et dont le résultat a été acté par délibération du 25 janvier 2023.

Cette délibération faisait état de l'avancée des recherches foncières difficiles du fait d'un cahier des charges strict (proximité des grands axes, accessibilité poids lourds, proximité du réseau de gaz naturel...) et a permis d'arrêter le lieu d'installation de deux stations, l'une dans l'Ondaine, l'autre dans le Gier.

Afin de concrétiser le projet de station situé dans le Gier, la Métropole s'est rapprochée de la société ENEDIS propriétaire d'un tènement conséquent sur le secteur du Sardon, à proximité de l'échangeur éponyme sur l'A47, sur la commune de Genilac. La maîtrise foncière de ce tènement pourrait répondre aux besoins de la station d'énergies propres. L'acquisition de ce foncier permettra également d'amorcer un projet de renouvellement urbain de plus grande ampleur dans un secteur cible du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Étienne (PPA GOSE).

Il est proposé d'acquérir auprès de la société ENEDIS deux parcelles issues d'un découpage parcellaire :

- la parcelle nouvellement cadastrée 225D1013 d'une superficie de 5210 m². Il s'agit d'un ensemble non bâti à l'exception d'un petit local de 80 m² environ ;
- la parcelle nouvellement cadastrée 225D1014 d'une superficie de 109 m².

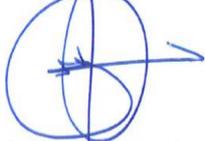
Le prix d'acquisition est de 204 000 € non soumis à TVA. Ce prix est conforme à l'avis de la direction de l'Immobilier de l'État en date du 07 juillet 2023.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'acquisition de ce tènement aux conditions indiquées ci-avant ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître TARDIVET, notaire à Rouen, avec la participation de Maître CHETAILLE, notaire à Saint-Étienne ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à la section investissement de la Direction Développement Durable et Energies, opération 259, chapitre 21.**

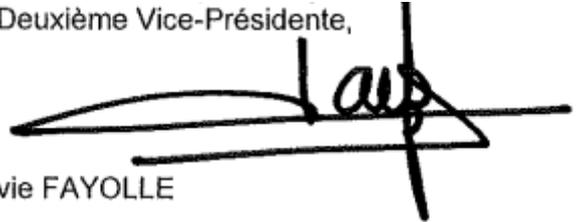
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE